

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2016**

DELIBERATIONS

L'an deux mille SEIZE, le 25 MAI 2016 à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre BASTIANI, Daniel ONEDA, Nadine BARRE, Alain PEREZ, Christian MARTY, Patricia CAVALIERI D'ORO, François FREGONAS, Jean Jacques ADER, Sylvie BOUTILLIER, Serge MAGGILOLO, Martine DELAVEAU-HAMANN, Bertrand COURET, Carole LAFUSTE, Patrick DISSEGNA, Belinda PRAT, Katia MONTASTRUC, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Danielle TENZA, Martine BORDENAVE, Pascal TATIBOUET, Philippe FOURMENTIN, Simone MEZZAVILLA, Annie DARAUD

REPRESENTES :

Joëlle TEISSIER par Daniel ONEDA
Emma BERNAT par Nadine BARRE
Marie CLAMAGIRAND par Jean-Pierre BASTIANI
Fabien ZUFFEREY par Christian MARTY

ABSENT : Nicolas GILABERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 4

Absents : 1

Votants : 28



N°8-1/2016 -Maintenance d'un adjoint dans ses fonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection de Madame CAVALIERI D'ORO à la fonction de septième adjoint au Maire le 4 avril 2014 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 08/2015/SG en date du 7 octobre 2015 portant délégation de fonctions à Madame CAVALIERI D'ORO ;

Vu l'arrêté du Maire n°2016/03/SG en date du 17 mai 2016 portant retrait de délégation de fonctions à Madame CAVALIERI D'ORO ;

Suite au retrait, le 17 mai 2016, par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame CAVALIERI D'ORO, septième adjoint, par arrêté du 7 octobre 2015 dans les domaines des affaires sociales et de l'accessibilité, le Conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent :

« Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur le maintien ou non de Madame CAVALIERI D'ORO dans ses fonctions de septième adjoint au Maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	28
- A déduire : bulletins blancs	01
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
- Majorité absolue-----	14

RESULTATS DU VOTE

POUR le maintien de Madame CAVALIERI D'ORO dans ses fonctions : 6

CONTRE le maintien de Madame CAVALIERI D'ORO dans ses fonctions : 21

Vote blanc : 1

Le Conseil municipal,

DECIDE, à la majorité, de ne pas maintenir Madame CAVALIERI D'ORO dans ses fonctions de septième adjoint au Maire.

Délibération affichée le 31 mai 2016

Reçue en Sous-Préfecture le 31 mai 2016

